

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. BARRIOL

**Les entreprises d'assurances privées en Suisse en 1937. Rapport
du Bureau fédéral des assurances (52e année)**

Journal de la société statistique de Paris, tome 82 (1941), p. 122-126

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1941__82__122_0

© Société de statistique de Paris, 1941, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉ

Les entreprises d'assurances privées en Suisse en 1937. Rapport du Bureau Fédéral des Assurances (52^e année).

Depuis 1885, le Bureau Fédéral publie chaque année un rapport; celui sur l'exercice 1937 est donc le 52^e. Ce bureau qui a été dirigé par des hommes de haute valeur scientifique, ne devant pas leur nomination à des influences politiques, a toujours donné des commentaires impartiaux qui lui font grand honneur; le dernier Directeur, M. Samuel Dumas qui avait pris la direction en 1925 était fort estimé dans le monde actuariel, et il laisse le souvenir d'une vie de travail; M. Blattner l'a remplacé à ce poste.

A. — ASSURANCES SUR LA VIE.

Assurances individuelles de capitaux importants. — Au 31 décembre 1937, 21 sociétés opéraient en Suisse dont 11 suisses, 6 françaises, 2 anglaises, 1 américaine et 1 allemande, mais 14 seulement (11 suisses et 3 françaises) avaient l'autorisation de conclure de nouveaux contrats.

Production. — La production des assurances de capitaux importants s'est élevée à 209 millions de francs suisses contre 188,5 en 1936 pour 29.300 polices contre 26.800. Les extinctions concernent 21.500 polices pour 158 millions contre 24.000 pour 181 millions en 1936; il est toujours intéressant d'examiner les causes d'extinction, bien qu'il soit difficile de conclure avec précision.

Extinctions. — C'est ainsi que les extinctions par décès sont en diminution sensible depuis 1920; elles représentaient à cette date 1,17 % de la production et ne sont plus qu'à 0,71 % du montant des capitaux assurés au 1^{er} janvier de l'année.

Il est certain que la diminution de la mortalité générale joue un rôle important; mais, ainsi que le fait remarquer très justement le rapport, une production très abondante pendant un ou plusieurs exercices tend à faire également baisser ce taux dans les exercices suivants surtout s'il s'agit de têtes jeunes nouvellement assurées.

Cependant, l'augmentation du pourcentage des arrivées à terme est assez régulière, 1,17 % en 1920, 1,34 % en 1937.

Les résiliations suivent une courbe descendante paraissant indiquer la compréhension de plus en plus grande des assurés, 1,72 % en 1920, 0,89 % en 1937.

Enfin, les réductions et autres causes oscillent comme les rachats.

Les extinctions anormales paraissent donc en régression sensible grâce aux conseils donnés par le Bureau Fédéral qui a depuis longtemps attiré l'attention des compagnies sur le danger de ces extinctions anormales.

Les assurances populaires ont donné lieu à une production de 168 millions en 1937 contre 145 millions en 1936.

Naturellement les causes d'extinction montrent la profonde différence entre ces assurés et les assurés de capitaux plus importants.

Le pourcentage d'extinction atteint 8,51 % des capitaux assurés au 1^{er} janvier avec 2,66 % de rachat, 3,13 % de résiliations et 0,88 % de réductions et autres causes. Il y a cependant une réelle amélioration surtout en ce qui concerne les résiliations qui ont atteint plus de 6 % en 1920; mais cela était probablement dû à l'entrée en masse de polices de personnes trop jeunes pour comprendre les bienfaits de l'assurance.

Contrats de groupes. — Le Bureau Fédéral indique avec beaucoup de netteté que ces contrats qui paraissent assez avantageux ne le seront peut-être plus au moment de la transformation des capitaux en rente si, comme cela est probable, le prix de ces rentes s'élève.

En définitive, le montant total des capitaux assurés s'élève à 4.370 millions, dont 3.036 millions pour les assurances importantes, 1.134 millions pour les populaires, et 200 millions pour les assurances de groupe.

La moyenne par police ressort : pour les grandes assurances à 7.170 francs et pour les populaires à 1.484 francs, ce qui montre bien la différence des deux groupes.

Assurances de rentes. — Le total des rentes assurées s'élève à 29.200.000 francs pour les assurances individuelles, à 85 millions pour les assurances de rentes différées de groupe qui se sont énormément développées en 1937, et 5.200.000 francs de rentes en cours de contrats de groupe.

Portefeuille total. — Si l'on cumule des capitaux des deux grandes catégories : assurance capital et rente, on trouve un ensemble de 4.331 millions pour le portefeuille suisse, 1.624 millions pour le portefeuille étranger et au total 5.955 millions.

Primes encaissées. — Le total des primes encaissées en 1937 s'est élevé à 2.914 millions dont 188,4 pour les assurances 64,8 pour les assurances de rentes, 0,8 pour les complémentaires vie (accidents) et 37,4 pour les assurances de groupe.

Réserves mathématiques. — Elles s'élèvent à 1.847 millions qui couvrent 30,5 %

de la valeur des capitaux assurés et 9,6 fois la valeur des rentes. La réserve mathématique moyenne des capitaux qui croît naturellement chaque année est de 1.070 francs par police; pour les rentes, elle représente 11.241 francs.

Placements. — La surveillance constante du bureau fédéral a fait prendre de sages mesures pour la constitution du portefeuille représentant les réserves.

Ce portefeuille est ainsi composé :

Titre de gages immobiliers : 1:216 millions (48 %); valeurs mobilières 465 millions (19 %); prêts à des corporations 420 millions (17 %), prêts sur polices 188 millions (7 %). Immeubles 108 millions (4 %); effets, avoir en banque, nantissements, etc., 112 millions (4 %).

Le Bureau Fédéral regrette la diminution de la part relative des gages immobiliers qui avaient atteint 60 % des placements en 1931 alors que la part des valeurs mobilières augmente; leurs fluctuations peuvent troubler la régularité de la marche des sociétés et donnent lieu à des complications comptables et à des discussions au sujet de leur évaluation à l'actif des bilans, bien que 70 % de ces valeurs soient des fonds d'État et 10 % des obligations communales.

Les difficultés résultant de la mauvaise situation monétaire de certains pays et des dévalorisations rendent très aléatoires les évaluations.

Le taux de rendement décroît régulièrement; de 5,33 % en 1930, il est tombé à 4,29 % en 1937.

Fonds de sûreté et cautionnements. — La loi fédérale du 25 juin 1930 a créé un fonds de sûreté, sur lequel doit veiller attentivement le Bureau Fédéral; il s'élève, à fin 1937, à 1.708 millions; les cautionnements déposés atteignent près de 38 millions; pour le calcul de ces valeurs on a adopté les parités suivantes :

100 francs français = 10,66 francs suisses; 1 dollar = 4,43 francs suisses et 1 livre sterling = 20,61 francs suisses.

Mortalité. — Comme dans les rapports précédents, le Bureau Fédéral examine la variation de la mortalité; on constate que le taux annuel de mortalité diminue constamment; un peu plus rapidement pour les femmes que pour les hommes; le taux, observé en 1937 pour les rentiers est de 60 % du taux relatif à l'ensemble de la population (64 % pour les femmes).

Il y a donc théoriquement un bénéfice pour les assureurs en ce qui concerne les assurances au décès, mais une perte en ce qui concerne les rentiers; en tout cas, il paraît nécessaire de réviser les tables; cette mesure à laquelle s'ajoute l'abaissement du taux d'intérêt (à 3 %) pour le calcul des réserves constituera, en définitive, une assez lourde charge pour les Sociétés.

Le Bureau Fédéral constate que les résultats des assurances de groupe ne sont pas très favorables; la sélection opérée pour essayer de garantir exactement les risques maladies, invalidité et décès a eu pour résultat une mortalité plus faible que celle des tables et l'assurance rente qui est la partie principale est déficitaire; d'après un tableau du rapport, on constate que la mortalité aux jeunes âges devrait être diminuée de 60 % et celui des âges plus élevés d'environ 20 %. Le rapport sur 1938 donnera d'ailleurs les nouvelles bases techniques.

B. — ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET LES DOMMAGES.

Ce groupe d'assurance comprend les risques suivants : accidents (18), responsabilité civile (17), incendie (25), transports automobiles (corps) (14), bris des glaces (17), dégâts des eaux (18), vol avec effraction (18), crédit (1), machines (3), assurances bagages et accidents de voyages (11), pluie, grêle (1) et bétail (2). Les nombres entre parenthèses indiquent ceux des Sociétés.

Dans l'ensemble, le rapport des sinistres payés (35.852.000 francs) avec primes encaissées (52.633.000 francs) soit 68,1 % paraît s'améliorer, car il restait voisin de 70 % pendant les exercices antérieurs.

Si l'on examine le détail des accidents, on constate une amélioration sensible dans les branches *individuelles contre les accidents* (57 % de sinistre, contre 60 % et 61 % dans les exercices antérieurs.) En particulier, l'assurance voyages — peu employée—

n'a donné lieu à aucun sinistre et les assurances temporaires donnent un pourcentage de 40 %, tandis que les assurances comprenant l'assurance maladie et à primes restituelles sont moins bonnes comme résultats (70 % et 113 %).

L'assurance *collective contre les accidents* donne 10.165.000 francs de sinistres pour 17.155.000 de primes, soit 61,6 %; il est curieux de constater que l'assurance des écoliers donne 443.000 francs de primes et près de 109 % de sinistres. Les primes doivent être beaucoup trop faibles, et il faudrait certainement établir une certaine franchise.

Les assurances de *responsabilité civile*, dont plus de 73 % concernent l'automobile, donnent des résultats qui deviennent moins bons; le pourcentage des sinistres payés aux primes, qui était de 36 % en 1933, croît régulièrement : 39 %, 41 %, 42 % et enfin 49 % en 1937. Le système de la ristourne de prime en cas d'absence de sinistres paraît entrer dans les mœurs et donne de bons résultats, mais les primes d'assurances sont bien tarifées et donnent lieu à une concurrence beaucoup moins importante qu'en France.

Mais les rapports indiqués ci dessus ne donnent pas la situation exacte de l'assurance, car il faut tenir compte des réserves pour accidents à régler. Si l'on établit le rapport en faisant état de ces réserves et des ristournes de primes, les pourcentages donneront : 78 %, 78 %, 69 %, 69 % et 73 % de 1933 à 1937. Ce sont, actuellement les gros véhicules qui donnent les moins bons résultats; l'augmentation des tarifs paraît cependant avoir amélioré la situation.

C. — ASSURANCE INCENDIE.

Les sommes assurées vont régulièrement en croissant : elles atteignent 27.375 millions et correspondent à 23.383.000 francs de primes et à 9.959.000 francs de sinistres, soit 41 %. Il y a une très sensible amélioration, car le rapport était de 56 % en 1933. Mais l'assurance par les compagnies privées ne représente guère que la moitié des capitaux assurés, le reste l'étant, soit par des établissements cantonaux, soit par des caisses locales indépendantes; les résultats sont d'ailleurs sensiblement les mêmes dans ces diverses catégories.

L'assurance des *risques de transport* a progressé de 29 millions de primes en 1936 à plus de 41 millions en 1937, mais cette hausse importante paraît avoir pour cause la dévaluation du franc en 1936.

Le rapport des sinistres aux primes varie peu et reste voisin de 35 % ce qui paraît montrer que le risque est bien tarifé; mais il faut tenir compte de la possibilité d'une catastrophe qui modifierait complètement ce taux.

Les Assurances *contre la grêle* assurent 176 millions pour 5.339.000 de primes et 3.958.000 de sinistres. On sait que ces assurances donnent des résultats très variables et c'est ainsi que le rapport sinistres aux primes a varié de 48 % en 1933, à 61 % en 1934, 88 % en 1935, 84 % en 1936 et 66 % en 1937.

Il en est de même pour l'assurance *bétail* qui accuse 71 % de sinistres.

Les Assurances *secondaires* donnent, en raison même de la faible quantité de matière assurée (nous ne disons pas assurable), des résultats très variables.

D. — RÉASSURANCES.

Les affaires de réassurances acceptées sont assez importantes puisqu'elles fournissent 50.579.000 francs de primes (contre rappel de 346.714.000 francs pour les affaires directes). Ces primes ont été grevées de 25.707.000 de sinistres et de 16.233.000 de commissions soit, au total, 80 % des primes.

E. — RÉSULTATS D'ENSEMBLE.

Si l'on tient compte des frais d'administration et du prix des réassurances, le total des dépenses, sinistres, commissions et frais représentent environ 88 % des primes, laissant une marge de 11 % sur laquelle il a fallu prélever environ 7 % pour complé-

ter les réserves techniques. Il est donc resté, en 1937, un bénéfice de 4 % des primes, fort intéressant car, en 1936, on avait constaté une perte de 1 %.

Le rapport est complété, comme d'habitude, par des graphiques et de nombreux tableaux donnant le détail des affaires par Société et par un résumé fort bien fait des principaux arrêts rendus par les diverses cours de justice de la Fédération.

On ne peut qu'adresser des compliments aux auteurs de ce rapport qui, avec ses prédécesseurs, donne une histoire de l'assurance en Suisse, sous un régime de liberté surveillée, jaloux de ne pas apporter d'entraves au bon fonctionnement d'une belle industrie ayant un caractère social indéniable.

A. BARRIOL.
